



Compte-Rendu de la question DP du 07 juin 2016

Ambiance particulière en ce mardi 07 juin.

Car une seule et unique question a été posée par l'ensemble des délégués du personnel tout syndicat confondu. Une seule question donc, qui a été rédigée par l'ensemble des élus du personnel :

Le contexte actuel affligeant concernant le traitement de certains salariés re-qualifiés et des CDD nous pousse à une question unique de l'ensemble des élus du personnel de tous syndicats unanimes :

« Des salariés re-qualifiés se retrouvent aujourd'hui dans une impasse à cause d'un lieu d'affectation qui ne correspond en rien au lieu de travail habituel, Montpellier, où la majorité de leurs contrats de travail a été effectuée. On leur impose donc Carcassonne pour l'une, Mende et Toulouse pour les autres. Malgré les difficultés personnelles avérées qui rendent impossible l'installation à Carcassonne pour l'une des salariés, elle s'est rendue sur son lieu de travail le premier jour de son contrat pour constater qu'aucune condition n'était remplie pour qu'elle puisse travailler. Pas de poste de travail, pas de co-équipier pour partir en reportage. Cette gestion nocive et destructrice pour les salariés re-qualifiés est inacceptable.

Le sort réservé au JRI de Mende est également d'une rare violence méprisante.

Du fait de la décision de la direction, le JRI se retrouve seul. La direction polaire, lors du CODIR de mercredi 2 juin, aurait déclaré : « *il n'y aura pas de CDD pour travailler avec lui, il est journaliste, qu'il travaille seul. Si ça ne lui plait pas on ferme le bureau* ».

Mépris pour le travail de grande qualité qu'il réalise sur le terrain depuis des années. Mépris pour les accords collectifs. Mépris pour le maillage éditorial de notre territoire.

Et nous n'oublions pas le cdd qui vient d'effectuer plusieurs mois de remplacement à Mende et que l'on remercie après de bons et loyaux services. Un cdd jetable qui se retrouve plus que précarisé.

Et pour couronner le tout une CDD historique aux qualités humaines et professionnelles incontestables attend depuis des jours qu'on daigne donner une réponse à sa candidature sur un recrutement éventuel. Que se passe-t-il dans les couloirs du siège depuis le Coca du 25 mai dernier ?

Situation éprouvante, étouffante...

Pourquoi excelle-t-on dans l'art de broyer le salarié ?

Comment envisagez-vous, après tant de mauvaises directions prises, de régler le plus humainement possible la situation de ces salariés ? »

Il n'est pas question pour les élus de laisser la direction maltraiter les salariés, dégrader le travail de l'ensemble de l'antenne et s'asseoir sur l'accord d'entreprise.

Les Réponses de la RH

Le Recrutement :

Tout d'abord, nous avons été surpris de voir que la RH ne s'est pas dérobée face à ses responsabilités.

Pour autant qu'elle en ait encore. Car concernant le poste de monteur mis en consultation et traité lors du Comité Carrière le 25 mai dernier, la Rh de l'antenne Languedoc-

Roussillon s'en remet à l'arbitrage du DRH du groupe FTV. En effet, les DRH n'ont pas réussi à se mettre d'accord. D'un côté un DRH de France 3 qui souhaite recruter et de l'autre un DRH d'outre-mer et de France 2 qui souhaitent favoriser la mobilité de ses personnels et ainsi éviter tout nouveau recrutement. D'ailleurs, il se dit dans les couloirs que ce sont les nouvelles directives ... ?

A savoir que sur ce poste de monteur à Montpellier, il y avait 21 candidatures dont 6 demandes

de mutation. La Rh a décidé de pourvoir un second poste de monteur pour cause départ à la retraite. Un second poste de monteur qui n'a pas été mis en consultation, mais pour lequel la Rh fera son choix- parmi les 21 candidats du poste « officiel » ...

Quoiqu'il en soit, on nous assure que c'est la première fois qu'un comité carrière se passe comme ça mais que le dossier a été traité.

La Rh traite les dossiers et maltraite ainsi les salariés, avec cette attente de près de 3 semaines.

3 longues semaines pour ces CDD qui ne demandent qu'une seule chose: connaître leur avenir.

Breaking News ! Aujourd'hui mardi 14 juin, la direction a fini par trancher (même si on ne sait pas quelle direction de FTV l'a fait) : 2 monteurs CDD basés à Montpellier ont finalement été recrutés pour les postes de monteur à Montpellier.

L'histoire ne dit pas si c'est l'intervention de vos représentants du personnel qui a fini par obliger la Rh à rendre rapidement sa décision.

Quoiqu'il en soit, nous sommes ravis pour ces recrutements de CDD historiques là encore.

Les re-qualifications sur fond de contentieux voire de mépris

Tout d'abord, voici quelques éléments de compréhension. En décembre dernier, 5 personnes ont gagné leur procès en appel au tribunal de Montpellier et elles ont toutes été requalifiées en CDI. Deux ont été rapidement intégrées à Nîmes, grâce à un jeu de chaises musicales, qui a permis à deux CDI d'être « rapatriés » à Montpellier. Quant aux trois autres re-qualifiés (2 rédacteurs, et un OPV), Montpellier n'en veut pas et profite, du prétexte qu'il y ait un poste dans la BAV de Carcassonne, et un dans celle de Mende, pour les caser loin. Il y a même un OPV que la RH veut envoyer encore plus loin ; à Toulouse, car d'après, elle a déjà trop d'OPV à Montpellier dont elle ne sait "quoi faire" !

A force de diminuer les programmes, c'est pas très étonnant !

Seulement, voilà, le journaliste affecté à Mende et l'OPV ont décidé d'engager un référé au tribunal pour contester leur lieu d'affectation. La notification du référé devrait être connue autour du 30 juin avec une audience le 23 juin.

La Rh se refuse donc à tout commentaire en attendant cette notification. Et malgré le fait que ces personnes ne se soient pas présentées sur leur lieu d'affectation, la Rh nous assure qu'elle n'a déclenché aucune procédure de licenciement pour faute.

En attendant, le JRI permanent de Mende est tout seul, et le rédacteur CDD qui a assuré l'intérim depuis septembre se retrouve en carence pour presque 3 mois. Nous serons là encore vigilant quant au sort que lui réserve l'encadrement à l'avenir.

Quant à la dernière personne re-qualifiée, son lieu d'affectation sera Carcassonne. Sans tenir compte là non plus de ses contraintes personnelles. Que 90 % de ses contrats effectués en cdd l'ont été à Montpellier. Sans tenir compte non plus du bouleversement qu'implique ce changement de localisation sur sa vie personnelle !

Du personnel traité comme des pestiférés, car ils ont osé défier France 3 avec trois longues années de procédure pour faire valoir leur droit.

Du personnel maltraité là encore par une direction rancunière d'avoir été déboutée par les tribunaux !

Pour cette salariée affectée pour le moment à Carcassonne, la Rh s'est engagé à l'accompagner dans ses démarches de mobilité.

Nous, DP, avons insisté pour que la Rh aménage son retour à l'emploi.

Ce 07 juin, jour des DP, pas de changement de situation pour ces 3 personnes aujourd'hui en CDI, ne l'oublions pas. Mais nous continuons à veiller à ce que la Rh et l'encadrement respectent les droits de ces salariés avec toute la bienveillance et l'attention qu'ils méritent.

Vos élus DP Sud Médias Télévision et CFDT

Anne Vaillant
Jean-Yves Olivier

Ginette Sie